



Créer et gérer son site internet

Créer et alimenter un site internet pérenne, bien référencé et évolutif sur WordPress

PROGRAMME – 3 jours

Jour 1 : Connaître et comprendre les différents sites web, WordPress inclus

- Observer et comprendre les différents types de site web ; savoir installer un logiciel
- Découvrir et connaître WordPress
- Comprendre l'interface et les outils

Jour 2 : Créer son site et être en capacité de le gérer

- Gérer les images et les vidéos
- Mise en forme des pages
- Gestion des flux RSS, des utilisateurs, des commentaires

Jour 3 : Maitriser les fonctionnalités, la visibilité et la sécurisation de son site internet

- Ajouter des extensions (plugins) et thèmes WordPress
- Ajouter des plugins, formulaires, cartes Google Maps
- Référencement et utilisation des réseaux sociaux
- Outils et règles de sécurité

Les pré-requis : Savoir utiliser un ordinateur

Matériel à apporter :

- Ordinateur portable personnel (avec une version récente de Linux ou Windows 7 et + ou Mac de moins de 10 ans)
- Quelques idées de contenus que vous souhaiteriez publier (images, textes...)

Si vous ne disposez pas d'ordinateur portable, merci de nous contacter, nous pouvons vous en prêter un.

Dates :

Lundi 6, Mardi 14 avril
et Lundi 27 avril 2020

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Eymoutiers

Public :

Agriculteurs.rices (et autres éligibles Vivéa),
porteurs.euses de projet, salariés.ées...

Intervenants :

Pierrick Rivet,
webmaster

Repas :

Déjeuner partagé et
tiré de votre sac !

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

-Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea. Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-Pour les personnes non éligibles à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-L'adhésion 2019 à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 16/03/2020

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

contact@adearlimousin.com

05 87 50 41 03